



PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2023

Convocation : 01/08/2023

Présents : MM. MMES. BARBIER Emmanuel - BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François - JACQUET Serge - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale - ROUSSELET Céline - ROUSSELET Philippe - VEURIOT Stéphanie.

Autres invités : CHAPUIS Adeline

Absents excusés : BALLOT Dany

Absents non excusés : MM. NICOLIN Sacha - MAGDELAINE Martial

Membres exercice = 15 – Présents = 11 – Votants = 11
Affichage : 16/08/2023

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Madame OCLER Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour du Conseil municipal – Séance du 30 août 2023

- 1 - Procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023 – **Approbation**
- 2 - Renouvellement de contrats – **Délibération**
- 3 - ONF – nouvel aménagement forestier – **Délibération**
- 4 - Décision modificative – **Délibération**
- 5 - Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires – **Délibération**
- 6 - Questions diverses

01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 09 juin 2023. Après avoir entendu les observations données par le Conseil municipal et apporté les modifications, ce dernier est adopté à l'unanimité.

02 – Renouvellement de contrats

Carole RAUD est placée en position de disponibilité à partir du 04/09/2023 pour une durée de 5 ans, elle sera remplacée par Claudine CUBY pour une durée d'un an pour 30 heures hebdomadaire sur le poste d'agent d'accueil et d'accompagnement à l'Espace France Services et à l'Agence Postale Communale. Elle suivra les formations d'intégration au CNFPT en tant que nouvel agent Espace France Services.

Par ailleurs, l'Espace France Services doit obligatoirement être ouvert 30 heures par semaine pour offrir le service des cartes d'identité et des passeports. Les agents habilités seront formés en lien avec la préfecture. Une réorganisation des services sera effective après la mise en place du dispositif.

Le contrat de Sandy COUTURIER, agent d'accueil et d'accompagnement à l'Espace France Services et Agence Postale Communale est reconduit pour une durée d'un an à raison de 32 heures par semaine.

Aussi, le contrat d'Adeline CHAPUIS, secrétaire de Mairie est reconduit pour une durée de 3 ans sur un temps de travail hebdomadaire identique au précédent contrat.

Au Foyer Logement, changement au niveau d'un contrat suite à l'accident de travail d'un agent. Son contrat se terminant au mois de septembre 2023, il ne sera pas renouvelé en raison de l'impossibilité de l'exercice des fonctions de cet agent.

Deux jeunes ont été employés au Foyer Logement et à la Mairie durant les vacances en CDD de 15 jours environ pour l'entretien de la commune et du Foyer Logement.

03 – ONF – Nouvel aménagement forestier

Une rencontre a été effectuée avec l'ONF pour le renouvellement de la convention d'une durée de 20 ans jusqu'à présent. Les comptes-rendus des séances ont été présentés par le Maire. Ils indiquent entre autres une recette moyenne de 10 000 € / an. La commune dispose d'environ 170 ha de forêt. Il sera demandé d'ajouter dans la convention de préserver le site de l'ermitage et les chemins de randonnée. Également, une mention sur l'entière responsabilité de l'ONF quant à l'état du site touristique auquel s'ajoutera des dommages et intérêts dans le cas de dénaturation des lieux. Le Maire propose au Conseil municipal un renouvellement sur une plus courte durée afin d'agir sur la quantité des plantations. L'ONF propose de nouvelles essences (pin maritime, pin de Salzmann, cèdre de l'Atlas, chêne pubescent) adaptées au changement climatique. Le Conseil municipal doit délibérer sur la durée d'engagement avec l'ONF. Il est proposé 10 ans adopté à l'unanimité.

04 – Décision modificative – Budget Communal

Le Maire indique au conseil municipal que des crédits insuffisants ont été inscrits aux chapitre 067-charges exceptionnelles et 041-opérations patrimoniales du budget primitif 2023 de la commune. Il convient de régulariser la situation pour permettre le passage des écritures demandées par le service de gestion comptable.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** la décision modificative suivante :

Chapitre 67 - Dépenses	Charges exceptionnelles	+ 1 100
673	Titres annulés (sur ex. antérieur)	+ 1 100
Chapitre 77 - Recettes	Produits exceptionnels	+ 1 100
773	Mandats annulés (sur ex. antérieur)	+ 1 100
Chapitre 41 - Dépenses	Opérations patrimoniales	+ 3 600
2151	Réseaux de voirie	+ 3 600
Chapitre 41 - Recettes	Opérations patrimoniales	+ 3 600
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 3 600

05 – Taxe habitation sur les logements vacants – à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Maire de Moisse y expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

QUESTIONS DIVERSES

Énergies renouvelables

La commune a reçu une démarche de la part de la société WKN France pour un projet d'éoliennes sur le territoire de Moisse y, vers la route de Montmirey-la-Ville. Le gouvernement souhaite donner plus de recettes aux communes afin de rendre plus attractif le dispositif. WKN France propose 3 éoliennes sur un terrain privé. Le Conseil municipal préfère s'abstenir sur le sujet. Par ailleurs, le Maire indique que le parking du cimetière pourrait accueillir un parc photovoltaïque et reste prudent sur le projet d'éoliennes.

PVE – Procès-verbaux électroniques

La convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions a été signée le 05 juin 2023 pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Moisse y.

Le Maire et les adjoints ont à présent la possibilité de verbaliser. L'information sera communiquée dans le prochain bulletin d'information de la commune. Des arrêtés seront à prendre par le Maire pour permettre la verbalisation.

Les PV sont électroniques, ils seront enregistrés via l'ordinateur de la Mairie sur une plateforme sécurisée par un certificat électronique.

Projet de haies végétales

Une charte d'engagement a été signée le 29 juin 2023 pour le projet de haies de 100 mètres pris en charge par la Fédération de chasse.

Une rangée de haies sera implantée sur le chemin pédestre en direction de la RD37 sur l'esplanade/city stade.

Vente immobilière

Dans le cadre du regroupement des services publics, le bâtiment de l'Espace France Services demande des travaux complexes pour l'aménagement et l'accessibilité. Le bâtiment de l'ancienne Poste offre une meilleure visibilité et un accès plus pratique. Une étude est engagée pour s'orienter vers la solution la plus adaptée.

Renouvellement du contrat énergie

Le Foyer Logement a souscrit un contrat avec une société espagnole Endesa Energia pour 2 ans, à partir de 2024, cette dernière présente des tarifs moins élevés que le fournisseur EDF.

Passage à la nomenclature comptable M57

À compter du 1^{er} janvier 2024, les communes de moins de 1000 habitants doivent passer à la nomenclature M57 (actuellement M14) pour le budget de la commune et du CCAS.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dégrèvement exonération de la taxe des jeunes agriculteurs

Sur conseil du conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable, il nous est proposé d'abroger le paragraphe de la délibération n°20/93 du 25 juin 1993 concernant le dégrèvement pendant une période de 5 ans à compter de leur installation de la taxe foncière non bâtie due pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Antenne de téléphonie mobile

La commune a reçu une demande de la part du fournisseur Free pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune. Le Maire indique que la société n'a pas encore été reçue en Mairie. Il sera étudié ce que la société propose.

Projecteurs LED

La commune a reçu de la société c2eprime une offre pour des éclairages type « spot » à titre gracieux. Plusieurs zones pourraient passer en LED suivant les propositions de la société.

Rénovation / travaux école primaire

Deux WC ont été installés à l'intérieur de l'école. Dans l'entrée, la réfection de la peinture a été faite. Les travaux ont principalement été effectués par Philippe BARATA, employé communal, l'entreprise MATA, Pascal HUART bénévole et les bénévoles du jeudi. Deux toilettes extérieures ont été retirées. La prochaine réfection envisagée sera la cour de l'école. La méthode de rénovation pourrait être effectuée par les bénévoles. La rénovation du sol de la tour en résine a été suggérée puis celui de l'entrée. Une étude du coût de ces travaux sera effectuée en 2024.

Collecte pour la SPA

Une collecte au bénéfice de la SPA de DOLE BIARNE sera organisée, l'information sera partagée dans les boîtes et sur les différents supports de communication (site internet, Panneau Pocket, panneau lumineux).

La séance est levée à 22h45.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique TRONCIN

La secrétaire de séance,
Christine OCLER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christine Ocler', is written over a faint, larger blue signature.

